



ÊTRE ACCOMPAGNÉ EN FORMATION

Pendant toute la durée de votre formation, vous êtes accompagné à la fois du côté universitaire, avec un tuteur, et du côté professionnel avec un maître d'apprentissage/ tuteur (pour les contrats de professionnalisation).

Ces référents permettent d'assurer l'interface entre vous, l'entreprise et l'université.



UN ACCÈS DIRECT VERS L'EMPLOI

Avec l'alternance, vous avez déjà un pied dans le monde professionnel. Votre période de formation vous permet d'être formé selon les spécificités des métiers et du secteur de votre employeur. Ainsi, vous avez la garantie d'être opérationnel avant même la fin de votre formation.

En effet, certaines entreprises aspirent à embaucher les stagiaires à l'issue de leur alternance.

De plus, cette immersion dans le monde professionnel est le meilleur moyen de découvrir la culture de l'entreprise.

Votre employabilité est renforcée grâce à cette expérience.



DONNER VIE À VOS PROJETS

Au sein de l'université de Bourgogne, le SEFCA est en charge de toute la gestion et du développement de l'ensemble de l'offre accessible en formation continue et en alternance.

Son équipe est à votre disposition :

! pour vous conseiller et vous guider dans les démarches de votre contrat en alternance

! pour assurer votre suivi administratif et financier

! pour vous accompagner pendant toute la durée de votre formation

N'hésitez pas à prendre contact avec le SEFCA. L'ensemble de ses collaborateurs est à votre disposition pour répondre à vos questions et vous aider dans vos démarches administratives relatives à l'alternance.

Université de Bourgogne
Service commun de Formations
Continue et par Alternance (SEFCA)

Maison de l'université

Esplanade Erasme - BP 27877

21000 DIJON Cedex

03 80 39 51 80

formation.continue@u-bourgogne.fr

RETROUVEZ TOUTES NOS FORMATIONS SUR LE SITE :
[HTTP://SEFCA.U-BOURGOGNE.FR](http://SEFCA.U-BOURGOGNE.FR)

L'ALTERNANCE

UN ATOUT POUR ALLIER LA FORMATION
ET L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE





UN DIPLÔME CONCILIANTE
ENSEIGNEMENT DE
HAUT-NIVEAU ET ACTIVITÉ
SALARIÉE POUR UNE
INSERTION PROFESSIONNELLE
RÉUSSIE.



PLUS DE 90 FORMATIONS EN
ALTERNANCE SONT
PROPOSÉES À PRES DE 1 000
ÉTUDIANT-E-S À L'UNIVERSITÉ
DE BOURGOGNE.



Les formations par alternance allient des périodes d'enseignement à l'université et des périodes de travail en entreprise. Ce dispositif apporte une solide expérience sur le terrain et facilite l'insertion professionnelle.

Deux types de contrats sont possibles :

▼ LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE :

Il permet aux jeunes de 16 à 29 ans révolus de préparer un diplôme de l'enseignement supérieur reconnu par l'État : DUT, licence professionnelle, master professionnel. La formation en apprentissage permet de poursuivre des études tout en étant salarié. Elle fonctionne sur la complémentarité entre l'enseignement théorique et l'application concrète en entreprise. La formation est dispensée à l'université (pour la partie théorique) et en entreprise (pour la partie professionnelle)

▼ LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION :

Il permet de suivre en alternance un cursus du supérieur tout en étant salarié d'une entreprise. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, qui souhaitent compléter leur formation tout en s'insérant dans la vie active, ainsi qu'aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus. La personne en contrat de professionnalisation a le double statut de stagiaire de la formation professionnelle continue et d'étudiant. Elle obtient le même diplôme que les étudiants en formation initiale. Les formations diplômantes proposées dans le cadre du contrat de professionnalisation accueillent habituellement un public mixte : stagiaire en contrat de professionnalisation, étudiant en formation initiale, personnes en reprise d'études.



OBTENIR UN DIPLÔME

Avec votre formation suivie en alternance, vous pouvez obtenir un diplôme de l'université de Bourgogne (DUT, licence et master). Le diplôme a la même valeur que celui délivré pour les étudiants non-alternants.

Vous passez jusqu'à un quart de votre temps à l'université, pour suivre l'ensemble des cours académiques. À l'issue du cursus, la réussite aux examens vous garantit l'obtention d'un diplôme d'état.



APPRENDRE UN MÉTIER

L'alternance vous permet de vous former de façon concrète directement avec des professionnels au sein d'une entreprise.

C'est une très bonne opportunité d'associer théorie et pratique, pour acquérir ainsi un panel de compétences complémentaires.



ÊTRE RÉMUNÉRÉ EN SE FORMANT

Vous percevez une rémunération tout au long de votre contrat d'alternance.

La rémunération varie en fonction de votre niveau de qualification et de votre âge.

Disposant du statut de salarié, vous bénéficiez de congés payés et côtisez pour la retraite et le chômage.

▼
L'ALTERNANCE, UNE VOIE D'AVENIR
DES FORMATIONS RÉMUNÉRÉES
TREMPLINS POUR L'EMPLOI

